

PCRA – Station d'épuration de la Vallée de la Dyle

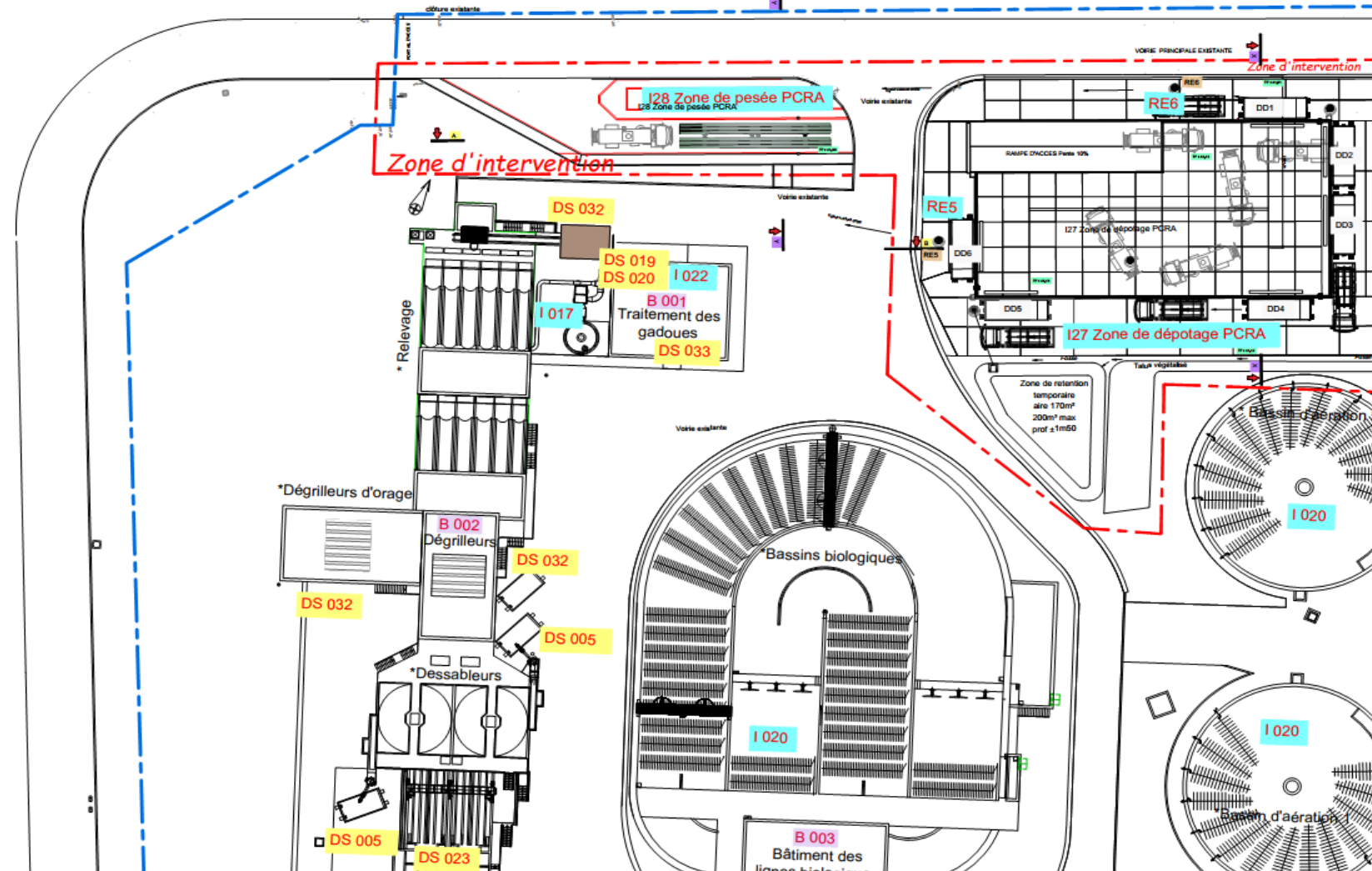


7 Octobre 2025

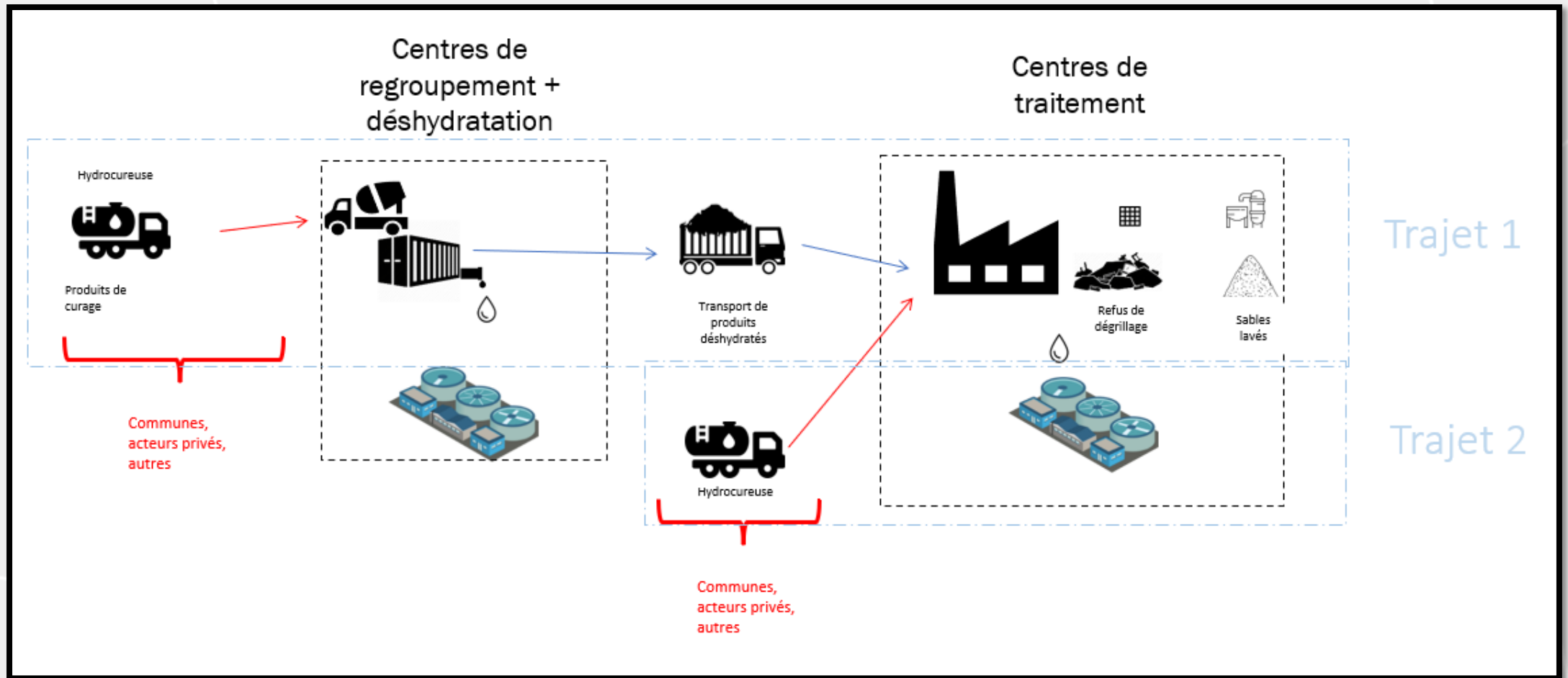
Localisation de l'installation

IMPLANTATION ECH.: 1/100

I15 STAT



Présentation de l'installation



Présentation de l'installation

- Dalle de réception des PCRA équipée de 6 points de dépotage (conteneurs drainants).
- Capacité 7000 tonnes de produits de curage/an.
- Accessible depuis décembre 2024.



Conditions d'accès

- Accessible aux 27 communes in BW.
- Aux produits de curages des ouvrages d'assainissement in BW.
- Nature des produits à respecter (Code Wallon des Déchets « 20 03 06 - Déchets provenant du nettoyage des égouts »).
- Convention de collaboration Commune – in BW.
- in BW est ouvert à trouver des solutions au besoin .



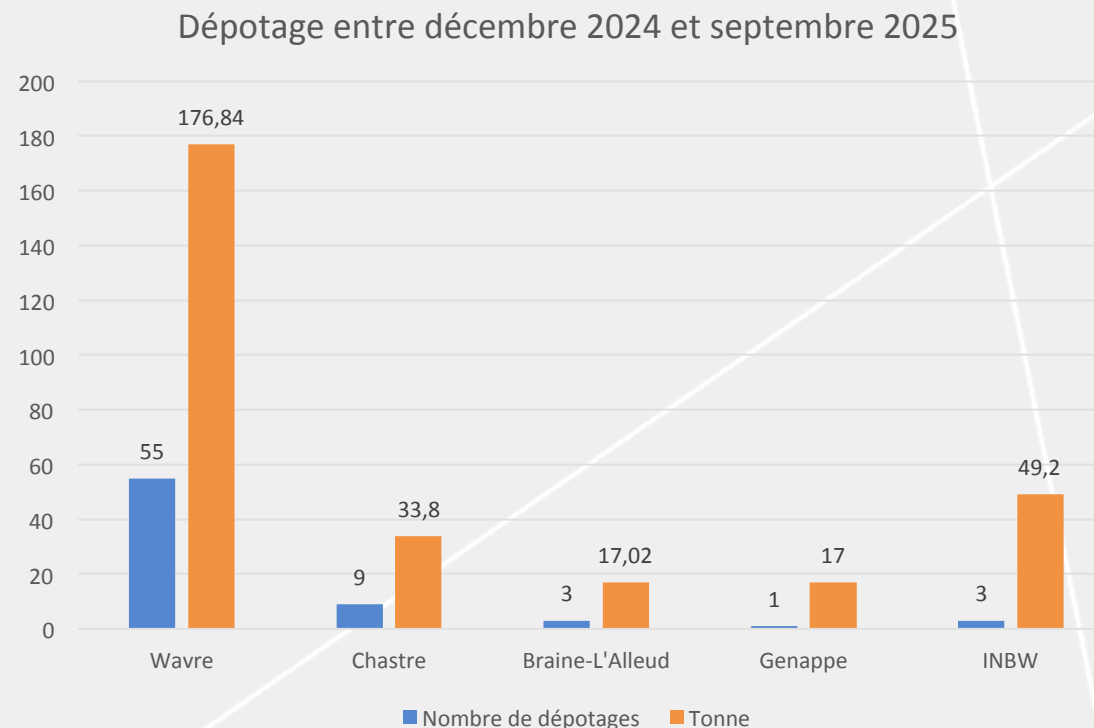
Possibilités d'évolution

- Tests de dépotages de produits pré-drainés en cours.
- Relancer officiellement les communes n'ayant pas signé la convention.
- Sensibilisation auprès des communes ayant déjà signé la convention.
- Organisation de visite pour les services travaux des communes.
- Contact avec la SPGE pour ouvrir à d'autres prestataires éventuels (SPW , ...)



Bilan de l'installation – 01/09/2025

- Sur 27 communes :
 - 12 conventions signées.
 - 4 communes utilisent l'installation.
- 293,86 tonnes de curures pour 71 dépotages.
- 108,34 tonnes de produits drainés évacués en centre de traitement (Ath, Oupeye, Roselies).



Conclusion

- Centre de regroupement PCRA à Basse-Wavre prometteur :

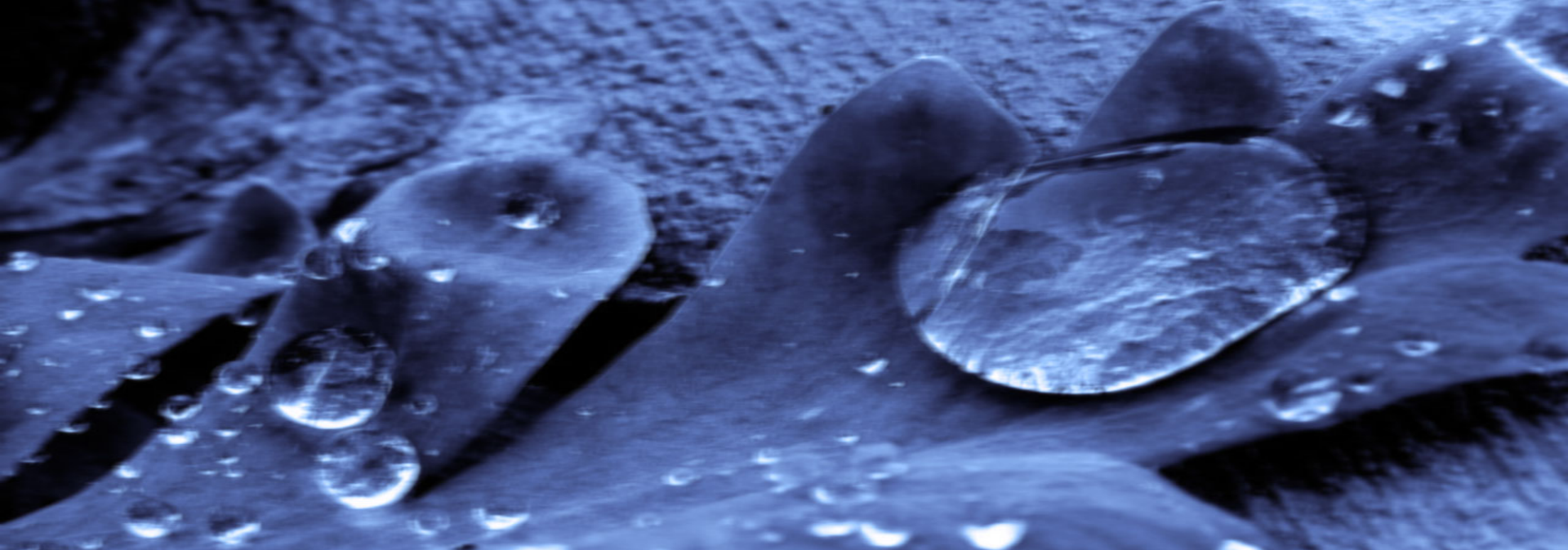
- Travail collaboratif communes – in BW.
- Intérêts financiers pour les communes.
- Intérêts environnementaux.



- Volonté in BW d'augmenter les dépotages et d'atteindre le plein potentiel de l'installation.



Merci de votre attention



**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE
DÉMERGEMENT ET D'ÉPURATION**



**Gestion des Produits de Curage de Réseaux
d'Assainissement (P.C.R.A.).**



Centres de regroupement et de traitement



P.C.R.A. : aspect qualitatif

Composition des P.C.R.A.

- Refus: 7,42 %
- Sables: 29,32 %
- Fraction liquide: 63,26 %

Caractéristiques physiques des P.C.R.A.

- Densité: 1,1 à 1,4
- Siccité: 35 à 80 %

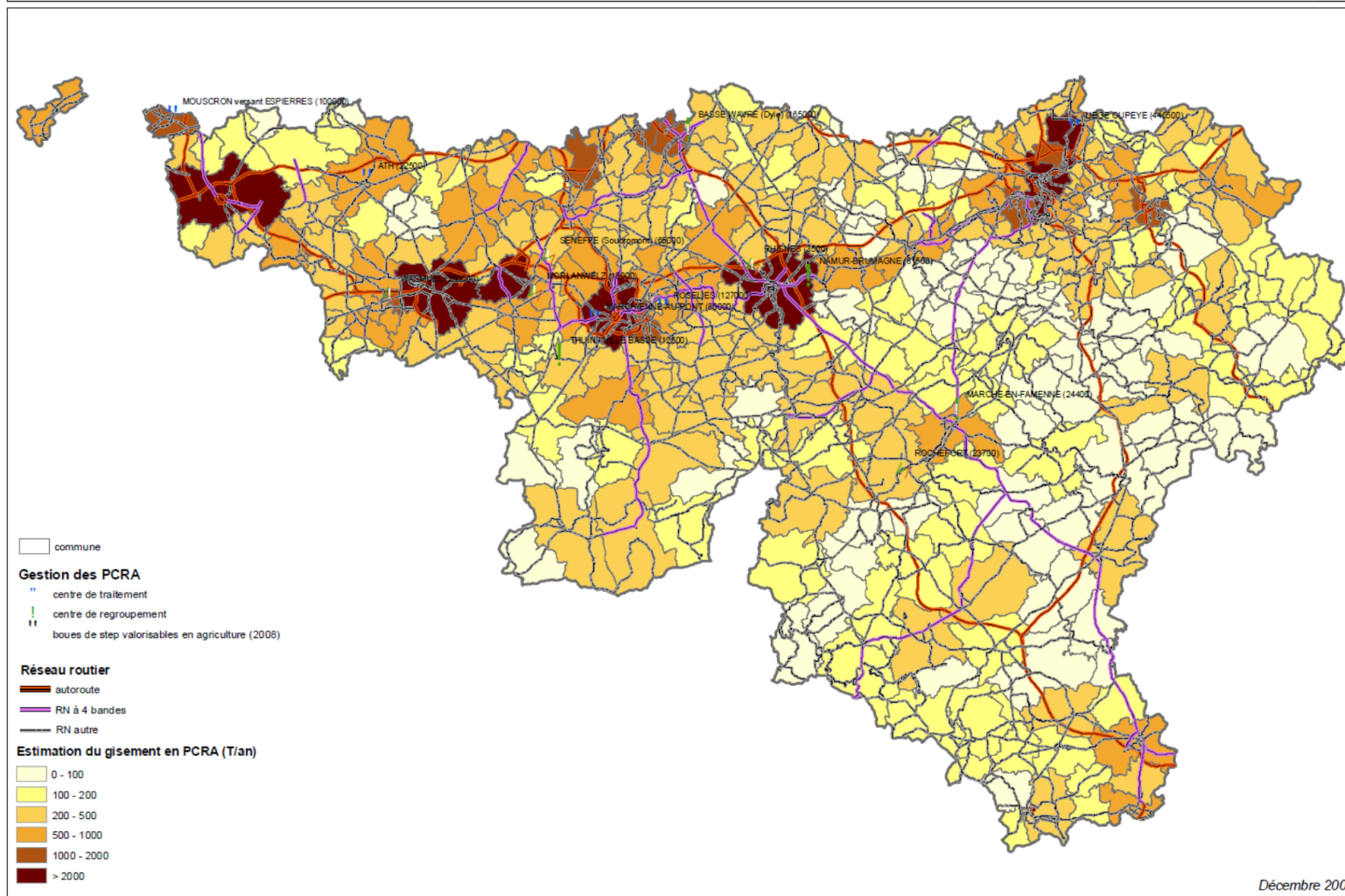




P.C.R.A. : aspect quantitatif

- A l'échelle de la Wallonie.

Gestion des PCRA en Région wallonne - Infrastructures existantes ou en cours de construction





P.C.R.A. : aspect quantitatif

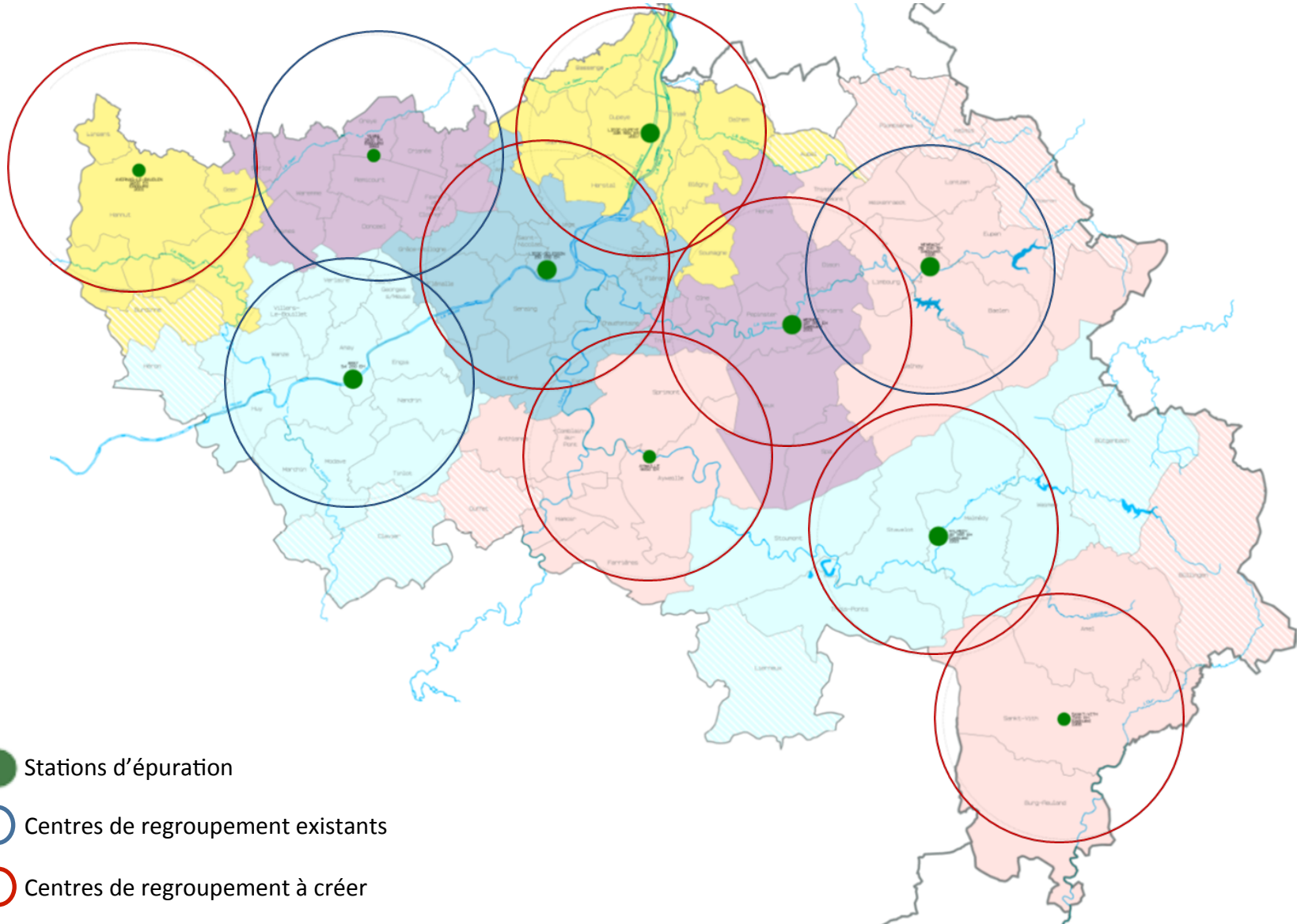
Estimation des quantités de P.C.R.A.

- A l'échelle de la province de Liège

Boues issues des réseaux d'assainissement (égouts et avaloirs).		
	l/EH.an	kg/EH.an
Degrémont	10	18
	m ³ /km égout.an	t/km égout.an
Aquawal	3,5	4,4

Estimation des gisements	
Année 2024	(t)
Estimations	22.884
Sables prétraités A.I.D.E.	1.744
Total	24.628







Centres de regroupement

Caractéristiques recherchées pour la création de centres de regroupement

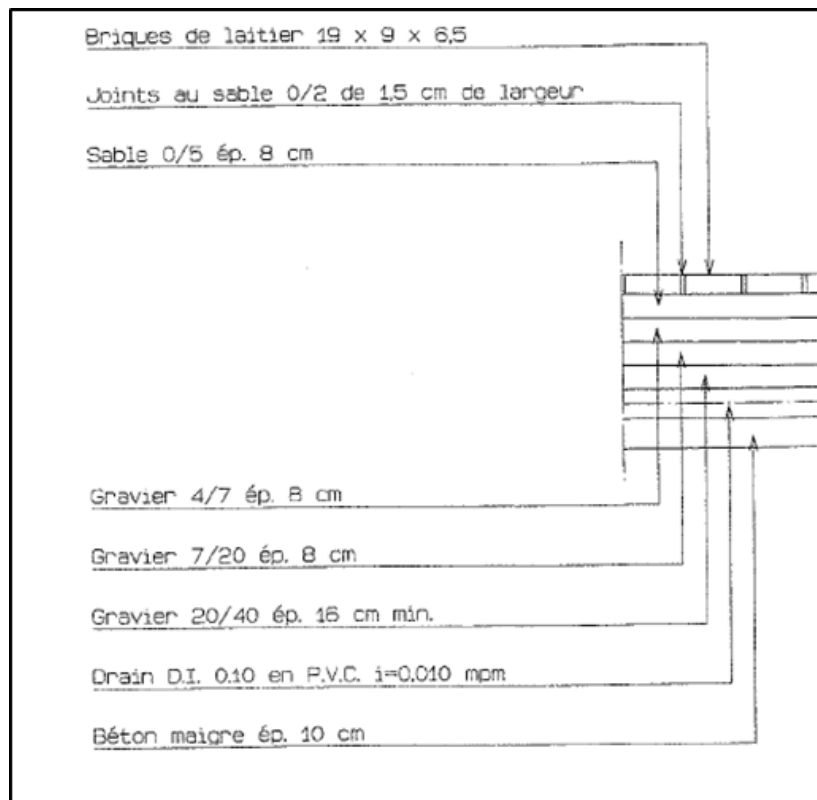
- Proximité des Communes
- Avoir les infrastructures nécessaires
 - Site de stockage des P.C.R.A.
(lits de séchage)
 - Site capable de traiter les percolas
 - Espace suffisant, contrôles, ...
- Être facile d'accès
- Comprendre le personnel nécessaire.





Centres de regroupement

Composition d'un lit de séchage





Centres de regroupement





Centres de regroupement





Centre de traitement de SELO

Caractéristiques du centre de traitement

- Capacité nominale : 15.000 t/an
- Composition
 - Deux fosses de 16m³ ;
 - Un grappin ;
 - Un trommel ;
 - Une bande transporteuse ;
 - Un conteneur refus ;
 - Un classificateur à sable ;
 - Une logette de stockage des sables.





Centre de traitement de SELO



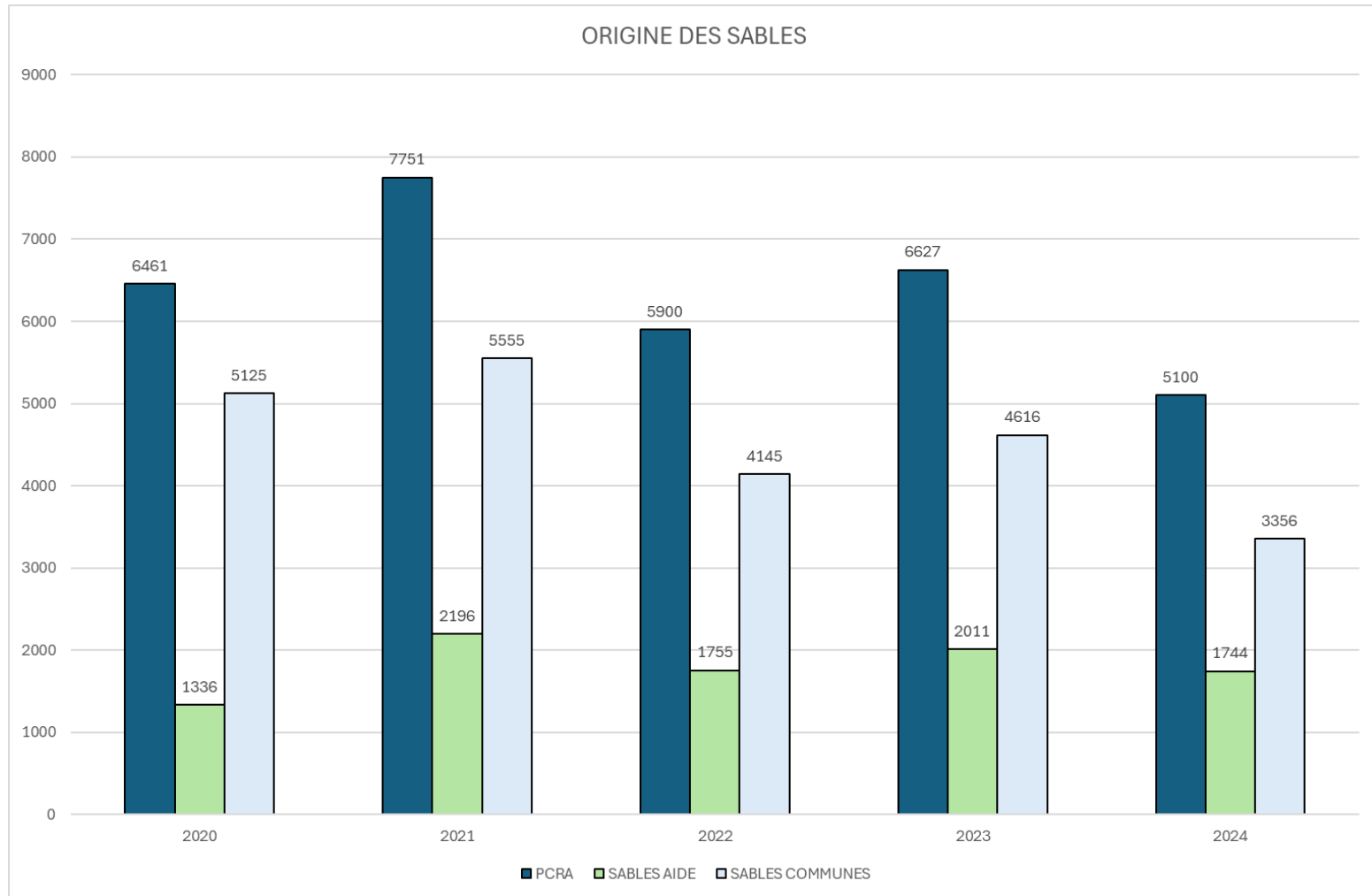


Centre de traitement de SELO



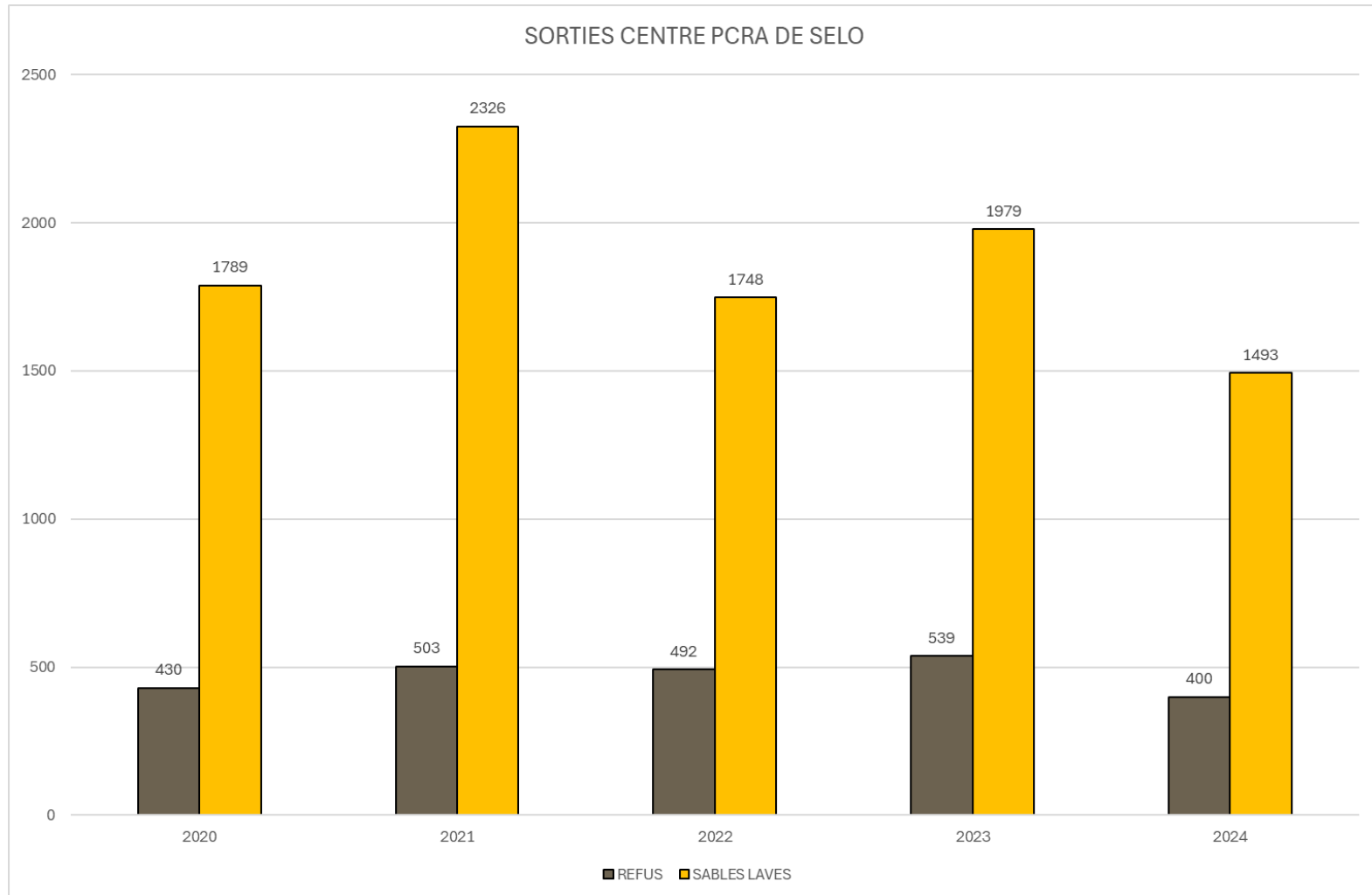


Centre de traitement de SELO





Centre de traitement de SELO

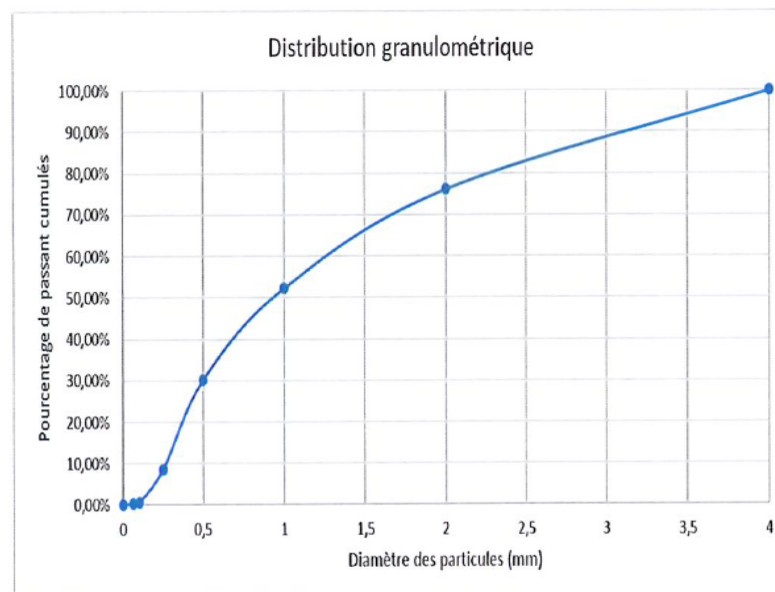




Valorisation des sables lavés

Caractéristique des sables lavés

Sables lavés de la STEP d'Oupeye		
10-12-2019		
Paramètre	Unité	Valeur mesurée
Matières sèches	% de la matière brute	92,8
Matières organiques	% de la matière brute	2,84





Valorisation des sables lavés

Le sable lavé = produit valorisable

- Arrêté du gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets, modifié par l'Arrêté du 27 mai 2004.
- L'A.I.D.E. a enregistré le sable lavé en tant que sable de pierres naturelles et est reprise comme valorisatrice depuis le 02 décembre 2013

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et
Environnement
OFFICE WALLON DES DECHETS
ENREGISTREMENT N° 2013/919/3/4 DELIVRE A LA SC A.I.D.E.

L'Office wallon des déchets,
Vu le décret du Conseil régional wallon du 27 juin 1996 relatif aux déchets, tel que modifié;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2004;
Vu la demande d'enregistrement introduite par la SC A.I.D.E., Rue de la Digue, 25 à 4420 SAINT-NICOLAS le 14 novembre 2013;
Considérant que la demande a été déclarée complète et recevable;
Considérant que les conditions requises en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin précité sont rencontrées par le demandeur;

DECIDE

Article 1^{er}
La SC A.I.D.E., sise Rue de la Digue, 25 à 4420 SAINT-NICOLAS est enregistrée sous le n° 2013/919/3/4.

Article 2
Les déchets repris dans l'arrêté précité sous les codes 010409I sont admis pour les modes d'utilisation repris dans le tableau ci-dessous moyennant la tenue d'une comptabilité.

Article 3
Les conditions d'exploitation reprises en annexe font partie intégrante du présent enregistrement.

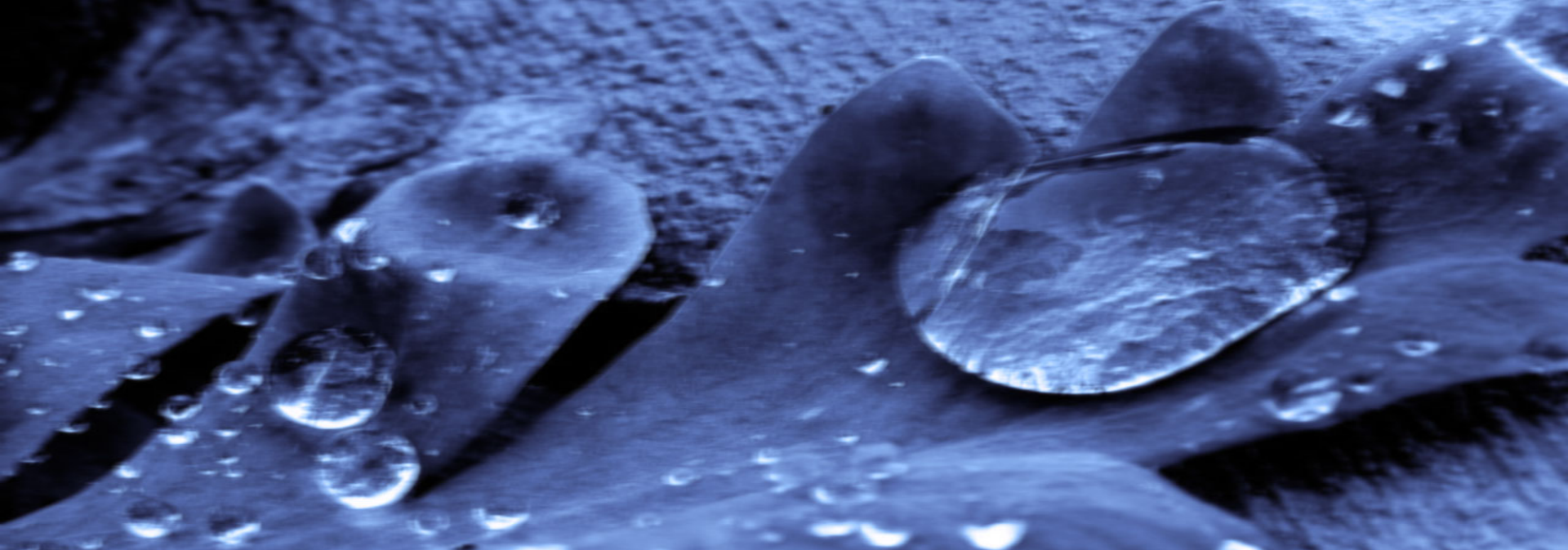
Enregistrement n° 2013/919/3/4
Nombre de pages du document en ce compris les annexes : 7
Nombre d'annexe au document : 1



Valorisation des sables lavés

Le sable lavé = produit valorisable

Code	Nature de la matière	Comptabilité	Certificat d'utilisation	Circonstances de valorisation du déchet	Caractéristiques du déchet valorisé	Mode d'utilisation
						(dans le respect des dispositions du CWATUP)
010409I	Sables de pierres naturelles	X		Récupération et utilisation de sables produits lors du travail de la pierre naturelle	Sables répondant à la PTV411	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remblayage, à l'exception des CET existants et des sites désignés au plan des CET. - Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Etablissement d'une couches de finition - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région - Aménagement et réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET)



**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE
DÉMERGEMENT ET D'ÉPURATION**



**Gestion des Produits de Curage de Réseaux
d'Assainissement (P.C.R.A.).**

Merci de votre attention

